UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING

LA VOIE VERS LA CROISSANCE...

Année 2015

Rapport de gestion

Elaboré par le Conseil d'Administration
Rapport destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2016

Filiale du Groupe LOUKIL

SOMMAIRE

I. Présentation de la société 3
II. Activité et résultats 3
1. Réalisations de l'année 2015 3
a. *Indicateurs d'activité de gestion* 3
b. *Indicateurs d'activité bilanciels* 4
2. Réalisations du premier trimestre 2016 4
3. Données prévisionnelles 5
III. Participations 5
IV. Actionnariat 6
1. Structure du capital 6
2. Information sur les conditions d'accès et de constitution de l'assemblée générale 7
V. Organes d'administration et de direction 7
1. Composition du conseil d'administration 7
2. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration 8
3. Direction de la société 8
4. Rôle des organes d'administration et de direction 9
a. *Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration* 9
b. *Rôle et pouvoirs de la Direction Générale* 10
5. Comité permanant d'audit 11
VI. Principaux faits marquants courant l'année 2015 12
VII. Le titre en bourse 13
VIII. Affectation des résultats 13
1. Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats 13
2. Le tableau d'évolution des capitaux propres 14
3. Proposition d'affectation de résultat de l'exercice 14
IX. Organisation et Ressources humaines 15
X. Eléments sur le contrôle interne 16

I. Présentation de la société

La société Universal Auto Distributors Holding (UADH) a été créée en date du 05 juillet 2013 dans le cadre d'un vaste programme de restructuration juridique du Groupe LOUKIL visant à réorganiser les sociétés du Groupe en des mini holdings aménagées par domaines d'activité et qui seront chapeautées par une holding principale dénommée lors de sa création LOUKIL INVESTMENT GROUP.

Conscient de la maturité qu'ont atteint les sociétés du pôle de distribution de véhicules légers et industriels et de leur potentiel de croissance, le Groupe a priorisé la création du Holding de ce pôle « UADH » en vue de se doter d'une structure juridique optimisant la levée de fonds sur le marché financier et permettant en conséquence le financement des projets de développement des filiales dudit pôle.

La fiche signalétique de la société UADH se présente ainsi :

Libellé	Détails
Raison sociale	Universal Auto Distributors Holding SA
Forme juridique	Société Anonyme
Nationalité	Tunisienne
Capital social	36 953 847 DT
Structure du capital au 31/12/2015	▪ Loukil Investment Group : 71,83% ▪ Flottant : 28,17%
Siège social	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Matricule fiscal	1306183C
Registre de commerce	B 01132242013
Direction Générale	M. Bassem LOUKIL - Président Directeur Général
Objet social	La société a pour objet principal : ▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ; ▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ; ▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, crées ou à créer ; Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

II. Activité et résultats

1. Réalisations de l'année 2015

a. *Indicateurs d'activité de gestion*

Les principaux indicateurs de gestion se présentent ainsi :

Indicateurs	2015	2014	Variation (en valeur)	Variation (en %)
Revenus	6 198 750	-	6 198 750	n.a
EBITDA	5 442 933	(226 980)	5 669 913	+(100)%
EBIT	6 214 477	(90 236)	6 304 713	+(100)%
Résultat Net	3 441 886	(683 771)	4 125 657	+(100)%

- Les revenus de la société UADH réalisés courant l'année 2015 représentent les dividendes lui revenant suite à la distribution des bénéfices faite par ses filiales Aures Auto et Economic Auto.

  En conséquence, tous les ratios de gestion se sont améliorés par rapport à l'année 2014. L'exercice 2015 s'est clôturé avec un bénéfice de 3,4 MDT.

b. Indicateurs d'activité bilanciels

Les principaux indicateurs bilanciels se présentent ainsi :

Indicateurs [1]	2015	2014	Variation (en valeur)	Variation (en %)
Immobilisations financières	68 941 278	25 907 500	43 033 778	+100%
Trésorerie (Liquidités & placements)	32 525 315	10 968 585	21 556 730	+100%
Endettement	25 297 372	7 046 414	18 250 958	+100%
Endettement à LMT	*25 000 000*	*5 979 167*	*19 020 833*	*+100%*
Endettement à court terme	*297 372*	*1 067 247*	*(769 875)*	*(72)%*
Trésorerie Nette	29 130 672	10 915 746	18 214 926	+100%

- La variation des immobilisations financières correspond principalement à l'acquisition par la société UADH d'un bloc d'actions représentant 99,98% du capital de la société Ennakl Véhicules Industriels (devenue LVI), ainsi que 2 parts sociales du capital de la société Trucks Gros pour un montant global de 42 998 258 dinars.
- La trésorerie s'est améliorée de 21,5 MDT en 2015 par rapport à 2014 et ce suite à la levée de fonds de 40 MDT réalisée par la société UADH lors de l'admission de ses actions au marché principal de la cote de la Bourse.
- L'accroissement de l'endettement provient des nouveaux emprunts contractés par le Groupe dans le cadre d'un financement partiel de l'acquisition de la société Ennakl Véhicules Industriels.

2. <u>Réalisations du premier trimestre 2016</u>

Désignation	1ier trimestre 2016	1ier trimestre 2015	Variation
Produits de placements	526 005	167 323	+ 100%
Charges financières nettes	717 182	731 283	(1,93)%
Structure d'endettement	**25 600 182**	**35 447 769**	**(27,78)%**
Endettement LMT	23 706 374	25 541 667	(7,19)%
Endettement à court terme	1 893 808	9 906 102	(80,88)%
Investissements	**1 514**	**42 998 258**	
Investissements incorporels et corporels	1 514	-	
Investissements financiers (titres de participations)	-	42 998 258	
Trésorerie nette	27 330 168	2 002 652	+ 100%

[1] *Méthodes de calcul :*

- *Endettement à LMT : Echéances à plus d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;*
- *Endettement à CT : Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;*
- *Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités + placements et autres actifs financiers – Concours bancaires et autres passifs financiers (autre que les échéances à moins d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing).*

La trésorerie nette a enregistré, au 31/03/2016, une amélioration de 35,6% par rapport à la fin de l'année 2015. En fait, elle s'est élevée, au 31/12/2015 à 20 146 476 DT pour s'établir, au 31/03/2016, à 27 330 168 DT. Cette rubrique comprend principalement des placements sous forme de billets de trésorerie.

3. Données prévisionnelles

L'état prévisionnel des résultats de la société UADH sur la période 2016 – 2018, tel que publié au prospectus relatif à l'introduction en bourse de la société UADH, se présente comme suit :

Chiffres exprimés en KDT

Désignation	2016P	2017P	2018P
Revenus	9 471	12 416	14 634
Autres produits d'exploitation			
Total des produits d'exploitation	9 471	12 416	14 634
Achats d'approvisionnements consommés	21	22	23
Charges de personnel	100	108	117
Dotations aux amortissements et aux provisions	1	1	1
Autres charges d'exploitation	88	92	97
Total des charges d'exploitation	210	223	238
Résultat d'Exploitation	**9 261**	**12 193**	**14 396**
Charges financières nettes	(893)	(696)	(495)
Produits de placements	929	1 130	1 227
Autres pertes ordinaires	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-
Résultat courant avant impôt	**9 297**	**12 627**	**15 128**
Impôt sur les sociétés	-	-	-
Résultat net	**9 297**	**12 627**	**15 128**

III. Participations

En sa qualité de Holding, la société UADH détient des participations directes à hauteur de 99% dans le capital des sociétés Aures Auto, Economic Auto et Loukil Véhicules Industriels.

- La société Aures Auto est une société anonyme, reprise par Groupe LOUKIL en 2006, son capital social actuel s'élève à 7 000 000 DT.

  La société est l'importateur et distributeur officiel de la marque Citroën en Tunisie pour les véhicules légers. Elle assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque Citroën.

- La société Economic Auto est une société anonyme dont le capital social s'élève à 7 000 000 DT.

La société est l'importateur et le distributeur officiel depuis 1993, de la marque MAZDA en Tunisie pour les véhicules légers. ECONOMIC Auto assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque MAZDA.

- La société Loukil Véhicules Industriels (ex EVI), société anonyme créée en septembre 2005, son capital social s'élève à 7 000 000 DT.

  La société LVI opère dans l'importation et la distribution sur le territoire tunisien de véhicules industriels et d'engins de marques Renault Trucks et de chariots élévateurs de marque TCM.

Par ailleurs, la société UADH détient aussi des participations dans le capital des sociétés Aures Gros, Mazda Détail et Trucks Gros selon les pourcentages de détention respectifs suivants : 0,067% ; 2% et 0,04%.

- La société **Aures Gros** est une société à responsabilité limitée ayant un capital social actuel de 9 000 000 DT.

  La société est l'importateur officiel et le distributeur en gros des pièces de rechange de la marque Citroën en Tunisie.

- La société **Mazda Détails** est une société à responsabilité limitée, spécialisée dans la vente en détail de pièces de rechange sous la marque MAZDA en Tunisie.

- La société **Trucks Gros** est une société à responsabilité limitée créée en septembre 2007 pour assurer l'importation et la vente en gros de pièces de rechange des marques Renault Trucks et TCM.

Le schéma suivant illustre les différentes participations détenues par la société UADH :

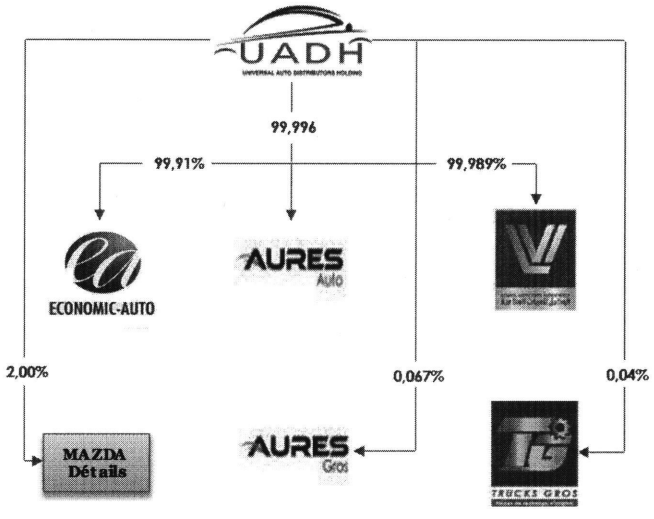

IV. Actionnariat

1. Structure du capital

Le capital social de la société UADH s'élève au 31 décembre 2015 à 36 953 847 dinars, réparti en 36 953 847 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

Au 31/12/2015, la structure du capital se présente ainsi :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote
LOUKIL INVESTMENT GROUP	26 543 397	26 543 397	71,83%	26 543 397
Famille LOUKIL	300	300	0,001%	300
Flottant	10 410 150	10 410 150	28,17%	10 410 150
TOTAL	**36 953 847**	**36 953 847**	**100,00%**	**36 953 847**

2. Information sur les conditions d'accès et de constitution de l'assemblée générale

- L'**article 29** des statuts de la société UADH stipule que :

« L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires, elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une Assemblée Ordinaire et extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'Assemblées, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou l'incapable. ».

- L'**article 30** des statuts de la société UADH stipule que :

« L'Assemblée Générale est convoqué, par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes,

- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital de la société.

- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après une offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Toute Assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires y étaient présents ou représentés.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans autre lieu en Tunisie indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par avis inséré dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, quinze jours au moins avant la réunion pour l'Assemblée Générale annuelle, de même que pour les Assemblées Générales Ordinaires convoquées extraordinairement ou pour une deuxième Assemblée et également pour toutes autres Assemblées Générales Extraordinaires ou à caractère constitutif.

L'avis de convocation doit indiquer les, jour, heure et lieu en Tunisie de la réunion et mentionner sommairement son objet.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délais, si les actionnaires sont présents ou représentés. ».

V. Organes d'administration et de direction

La société UADH est administrée par un Conseil d'Administration et est gérée par une Direction Générale.

1. Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de la société UADH est mentionnée dans le tableau suivant :

Membre du conseil d'administration	Qualité	Fin du mandat
Mr. Bassem LOUKIL	Président du conseil	AGO statuant sur l'exercice 2015
Mr. Mohamed LOUKIL	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2015
Mr. Walid LOUKIL	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2015
Société LOUKIL INVESTMENT GROUP	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
Mr. Chokri MAMOGHLI	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
Mr. Amor NAJAI	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
Mr. Aymen GHARBI	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2016, décidera du renouvellement des mandats des administrateurs messieurs Mohamed, Bassem et Walid LOUKIL pour une nouvelle durée de trois années arrivant à l'expiration à l'occasion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

La même assemblée décidera de la nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs des actions, et ce pour une période de trois années arrive à l'expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur l'exercice 2018.

2. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

- L'**article 14** des statuts de la société UADH stipule que :

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour la durée de trois ans. Le renouvellement de cette nomination est possible.

Ne pourront être membre du Conseil d'Administration :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de la tutelle. ».

- L'**article 16** des statuts de la société UADH stipule que :

« En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, la nomination de l'administrateur est annulée mais les délibérations prises et les actes accomplis par le conseil antérieurement à la décision de l'assemblée restent valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le conseil omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peut demander au juge des réfères la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations faites par le conseil d'administration

Le mandat de l'administrateur coopté et dont la nomination est ratifiée prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé. ».

3. Direction de la société

En vertu des dispositions de l'article 17 des statuts de la société UADH : « le Conseil d'Administration de la société nomme parmi ses membres un Président Directeur Général dont il fixe la durée de ses fonctions sans que celle-ci puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président Directeur Général doit être une personne physique. Il a pour mission de proposer l'ordre du jour du Conseil, le convoquer et présider ses séances et les réunions des Assemblées Générales. Il assure en outre la direction générale de la société ».

Le premier Conseil d'Administration de la société UADH réuni le 04 juillet 2013 a décidé de nommer Mr Bassem LOUKIL en tant que Président Directeur Général et Mr Walid LOUKIL en tant que Directeur Général Adjoint de la société UADH.

4. Rôle des organes d'administration et de direction

a. *Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration*

Les attributions du Conseil d'Administration consistent à déterminer les grandes orientations de l'activité du groupe UADH notamment dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et à veiller à leur mise en œuvre.

- L'**article 20** des statuts de la société UADH stipule que :

« Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et à son administration.

Sa compétence s'étend à tous les actes et opérations relatifs à son objet et à son administration.

Sa compétence s'étend à tous les actes non réservés à l'Assemblée Générale, par la loi et les présents statuts. ».

- L'**article 21** des statuts de la société UADH stipule que :

✓ Le Conseil d'Administration veille au bon déroulement des formalités de constitution de la société et contrôle l'accomplissement satisfaisant et conforme à la loi et aux dispositions impératives du code des sociétés commerciales, des procédures de mise en place des diverses structures opérationnelles de la société.
✓ Il nomme le président du conseil et sur proposition de ce dernier, tous directeurs généraux adjoints, secrétaires généraux, délégataires spéciaux du conseil, fixe la durée de leurs mandats ainsi que leurs attributions et détermine leurs rémunérations respectives dans le cadre de budgets préétablis et approuvés.
✓ Il coopte tout nouvel administrateur et soumet cette nomination provisoire à la ratification de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
✓ Il représente la société vis-à-vis des tiers, des administrations et de tous organismes publics ou privés.
✓ Il établit les règlements intérieurs de la société et son organigramme, définit sa politique commerciale et arrête ses procédures de contrôle interne.
✓ Il crée tous sièges administratifs, toutes agences, succursales et représentations partout où il sera utile d'y procéder, en Tunisie ou à l'étranger, opère leur transfert ou les supprime si l'intérêt de la société le commande ; sous réserve des prescriptions des présents statuts.
✓ Il remplit toutes les formalités pour soumettre la société aux lois des pays dans lesquels elle pourrait opérer et nommer tous agents responsables à cet effet.
✓ Il fixe les dépenses générales d'administration et d'investissement de la société, en détermine les ressources, l'emploi et le planning d'utilisations ou d'engagements,
✓ Il établit sous sa responsabilité, à la clôture de chaque exercice et dans les délais prescrits, les états financiers de la société, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises, en vue de les soumettre à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à laquelle il est également et conjointement tenu de présenter son rapport annuel sur la gestion de la société, accompagné d'un état des cautionnements, avals, garanties et sûretés réelles consenties par la société et d'un exposé écrit sur les évènements postérieurs à la clôture du dit exercice, qui sont de nature à influencer de manière significative, la situation financière de la société, au cours de la période à venir,
✓ Il contracte et résilie toutes polices d'assurances.
✓ Il autorise et passe tous marchés, à forfait ou autrement, rentrant dans le cadre de l'objet de la société.
✓ Il demande et accepte toutes cessions, prend part à toutes adjudications et donne tous cautionnements.
✓ Il autorise toutes acquisitions de fonds de commerce, de brevets et autres droits mobiliers quelconques.
✓ Il fait toutes constructions, aménagements et installations ainsi que tous travaux de toutes sortes.
✓ Il autorise tous crédits et avances.
✓ Il contracte tous emprunts, par voie d'ouverture de crédits ou autrement, à l'exception des emprunts sous forme d'obligations ou de créations de bons qui doivent être autorisés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.
✓ Il confère toutes garanties et sûretés, toutes hypothèques et nantissements sur les biens de la société, après autorisation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, dut elle être convoquée extraordinairement pour le besoin.

- ✓ Il fonde toutes sociétés ou concourt à leur fondation, fait apport à toutes sociétés, achète et cède toutes actions, intéresse la société dans toutes participations se rapportant à l'un des objets sociaux.
- ✓ Il exerce toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, dépose toutes réquisitions d'immatriculation,
- ✓ Il représente la société dans toutes opérations de faillite et de liquidation, adhère à tous règlements amiables et fait toutes remises de dettes.
- ✓ Il autorise tous traités, toutes transactions et compromis, tous désistements et toutes mains levées avec ou sans garanties, avant ou après paiement,
- ✓ Il statue sur les propositions à faire aux assemblées générales des actionnaires dont il arrête l'ordre du jour.

b. Rôle et pouvoirs de la Direction Générale

Les actions assignées à la direction générale sont :

- La mise en place de la politique générale pour les filiales du groupe UADH en collaboration avec leur direction générale respective ;
- La garantie de la pérennité et l'efficacité des filiales du groupe UADH dans le cadre des orientations stratégiques souhaitées ;
- La direction des opérations à court et à moyen terme dans le cadre de la stratégie.

➲ Pouvoirs du Président Directeur Général

En vue de permettre au Président Directeur Général de la société UADH d'assumer ses responsabilités, le Conseil d'Administration, décide de lui déléguer pour la gestion de la société et exécution des décisions du Conseil, parmi les attributions que lui confère les dispositions statutaires, les pouvoirs les plus étendues et notamment ceux :

- Représenter la société vis-à-vis des tiers et de toutes administrations et juridictions ;
- Effectuer tous les actes nécessaires pour la réalisation de l'objet social ;
- Passer tous marchés, traité et contrats nécessaires pour la réalisation de l'objet social ;
- Nommer et révoquer les agents et employés de la société et fixer leur rémunération ;
- Fixer et engager les dépenses générales d'administration ;
- Recevoir et payer toutes sommes ;
- Faire ouvrir fonctionner tous les comptes bancaires ou postaux ;
- Traiter toutes opérations bancaires courantes ;
- Souscrire, accepter, endosser et négocier tous chèques et effets de commerce ;
- Acheter, vendre, gérer tous biens meubles ;
- Traiter, transiger, compromettre et consentir tous désistements, mainlevées, avec ou sans payement lié à la gestion courante et qui n'obèrent pas le patrimoine de la société ;
- Engager des opérations d'investissement ;
- Acheter, vendre, et échanger tous immeubles, fonds de commerce ou participations dans des sociétés cotées ou non en bourse au nom et pour le compte de la société ;
- Construire toutes garanties sur les actifs sociaux au profit des tiers ;
- Contracter des emprunts bancaires ou conclure des contrats de leasing.

Aux effets ci-dessus, le Président Directeur Général passera et signera tous actes et pièces et fera toute élection de domicile, constituera tous mandats et substitutions et généralement fera tout ce qui pourra être utile et nécessaire pour assurer la fonction de Directeur Général de la société ainsi que l'exécution des décisions de son Conseil d'Administration.

➲ Pouvoirs du Directeur Général Adjoint

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer les pouvoirs les plus étendues au Directeur Général Adjoint Monsieur Walid LOUKIL, qui lui permettent de conclure au nom de la société UADH tous emprunts auprès de tous établissements financiers pour les besoins et dans le cadre de l'activité de la société et encore donner la caution de la société UADH en couverture des engagements contractés par des tiers membre du groupe LOUKIL, envers les dits établissements financiers dans le cadre de l'activité du groupe, consentir en garantie du parfait remboursement des dits emprunts en principal, intérêts et accessoires ou encore du paiement des sommes qui seraient dues du chef des engagements dont la société UADH se porte caution envers les dits établissements financiers, tous nantissements et hypothèques sur les biens meubles et immeubles de la société UADH.

5. Comité permanant d'audit

La création du Comité Permanent d'Audit qui est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration a été décidée par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015 et approuvée par l'AGO du 1er avril 2015. Le Comité Permanent d'Audit est composé des membres suivants :

- Mr Fakher Yaich, représentant permanent de la société LIG SA ;
- Mr Chokri MAMOGHLI ; et
- Mr. Amor NAJAI.

Le Comité Permanent d'Audit est organisé comme suit :

- Le Comité Permanent d'Audit se réunit au moins 4 fois par an sur convocation de son Président et autant de fois que nécessaire ;
- Le Président du Comité peut convoquer tout membre de l'organe de direction (le Directeur Général et/ou le Directeur Général Adjoint), et en général toute personne dont il juge que la présence est nécessaire (parmi les responsables des structures de la Société et/ou les Commissaires aux Comptes ainsi que les auditeurs externes) ;
- Le Comité Permanent d'Audit ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres ;
- En cas d'empêchement, le Président du Comité donne pouvoir à l'un des membres du Comité, ayant la qualité d'administrateur, pour conduire la réunion ;
- Les délibérations du Comité Permanent d'Audit sont portées sur un Procès-verbal signé par le Président du Comité, un administrateur, et le rapporteur du Comité.
- Le Comité Permanent d'Audit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de sa mission.

Les attributions du Comité d'Audit se déclinent comme suit :

- Informer le Conseil d'Administration de son programme d'activité ;
- Examiner les rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi des recommandations desdites missions ;
- Examiner les rapports d'activité intermédiaires et annuels du Département d'Audit Interne ;
- Examiner et approuver les états financiers intermédiaires et annuels, avant leur remise au
- Conseil d'Administration ;
- Examiner et approuver les rapports d'activités de la société, avant leur remise au Conseil d'Administration ;
- Examiner les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les
- Commissaires aux Comptes ainsi que les auditeurs externes ;
- Suivre l'application des recommandations formulées dans les lettres de Direction ;
- Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Examiner les notes sur la stratégie de développement de la Société et les projections financières ;

- Examiner tout placement ou opérations susceptibles d'affecter la situation financière de la société.

VI. Principaux faits marquants courant l'année 2015

➲ Acquisition de la société EVI (devenue LVI)

Le 20 janvier 2015, la société UADH a acquis 99,99% du capital de la société Ennakl Véhicules Industriels, devenue Loukil Véhicules Industriels. Cette nouvelle acquisition permet au Groupe UADH de se positionner sur l'ensemble des segments de la distribution automobile à savoir la distribution des véhicules légers, activité historique du Groupe, et la distribution des véhicules industriels.

A l'issue d'un processus d'Appel d'Offres national lancé par Al Karama Holding, la société UADH a acquis la totalité de la participation d'Al Karama Holding dans le capital de la société EVI (devenue LVI) (6 999 199 actions acquises par UADH et 300 actions acquises par ses filiales sur un total de 7 000 000 actions, soit 99,99% du capital et 2 parts sociales Trucks Gros) à un prix de 43 000 100 DT.

➲ Introduction en Bourse

Le 27 avril 2015, la société UADH a obtenu le visa du Conseil du Marché Financier – CMF dans le cadre d'une levée de fonds sur le marché financier matérialisée par l'ouverture de son capital au public, ainsi que l'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis des actions composant son capital social.

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le 15 décembre 2014 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1ier avril 2015 a décidé d'augmenter le capital social de la société UADH d'un montant de 6 153 847 DT pour le porter de 30 800 000 DT à 36 953 847 DT, et ce par la création et l'émission de 6 153 847 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 6,500 DT l'action, soit 1,000 DT de nominal et 5,500 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er janvier 2014.

La même Assemblée a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

L'introduction en Bourse de la société UADH a été faite au moyen de :

- Offre à Prix Ferme de 3 076 922 actions représentant 33,33% de l'offre au public et 8,33% du capital social de la société UADH après augmentation au prix de 6,500 DT l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
  - ✓ 1 538 461 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la société UADH, représentant 4,16% du capital après augmentation ;
  - ✓ 1 538 461 actions anciennes provenant de la cession par l'actionnaire de référence (la société LOUKIL INVESTMENT GROUP), représentant 4,16% du capital après la réalisation de l'augmentation.
- Placement Global de 6 153 848 actions, représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital social de la société UADH après augmentation (dont 3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels.
- Au cours de la période de l'offre au public, 3 076 924 actions représentant 8,33% du capital social de la société UADH après augmentation (dont 1 538 462 actions anciennes et 1 538 462 actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) ont fait l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs.

Le prix de l'action UADH a été fixé dans le cadre de la présente offre à **6,500 dinars**, tous frais, commissions, courtage et taxes compris.

VII. Le titre en bourse

Le titre UADH a démarré sa première cotation le 05 Juin 2015 au prix de 6,5 DT.

Le prix de l'action a connu une tendance haussière atteignant son plus haut niveau de 7,7 DT à l'occasion de la publication des états financiers semestriels.

En 2015, l'action UADH affiche un rendement (*par rapport au cours moyen*) d'environ 10% depuis son introduction.

Il est à noter aussi que le titre UADH a intégré l'indice TUNINDEX dès le premier mois de cotation et le TUNINDEX 20 (indice des 20 titres les plus liquides) après 3 mois de cotation

Le tableau suivant illustre la position de quelques importants indicateurs boursiers :

Indicateurs boursiers	2015
Cours plus haut (DT)	7,700
Cours plus bas (DT)	6,500
Cours moyen (DT)	7,107
Cours de clôture (DT)	7,280
Quantité échangée	6 475 610
Nombre de transactions d'échange	21 128
Volume d'affaires (KDT)	45 905

Le comportement boursier du titre UADH sur l'année 2015 et depuis son introduction en Bourse s'illustre par le graphique suivant :

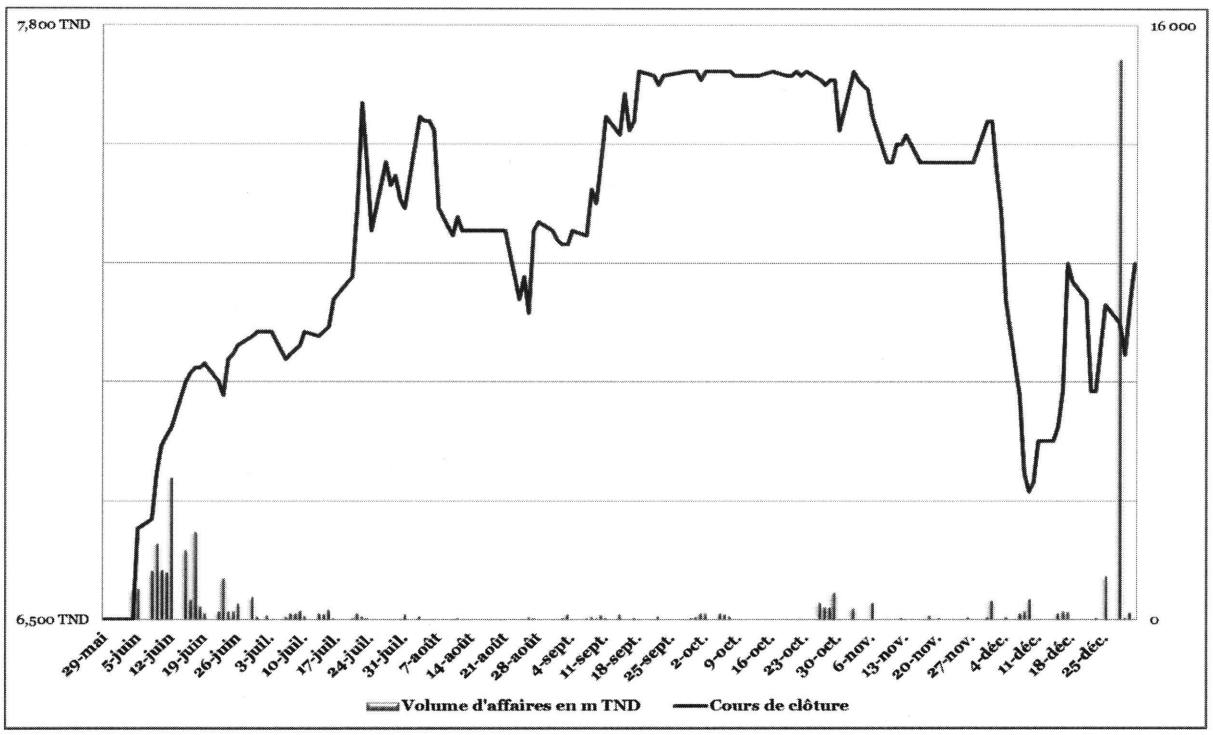

VIII. Affectation des résultats

1. <u>Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats</u>

L'article 42 des statuts de la société UADH stipule que :

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social .IL reprend son cours lorsque pour un quelconque, la réserve légale descendue au-dessous de ce dixième.

Toute sommes portées en réserves, en application de la loi et des présents statuts, ou dont la décision de prélèvement a été prise dans une Assemblée Générale Ordinaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, généraux ou spéciaux, ordinaires ou extraordinaires dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

S'il en existe, le solde est réparti entre tous actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La perte, s'il en existe, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, est reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices ultérieurs jusqu'à extinction. ».

2. Le tableau d'évolution des capitaux propres

Le tableau d'évolution des capitaux propres au titre des trois derniers exercices se présente ainsi :

Libellés	Capital Social	Capital Social appelé et versé	Capital Social appelé et non versé	Prime d'émission	Dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2013 Avant affectation	0	100 000	300 000	0	0	0	(76 579)	323 421
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 04/07/2014						(76 579)	76 579	0
Soldes au 31/12/2013 Après affectation	**0**	**100 000**	**300 000**	**0**	**0**	**(76 579)**	**0**	**323 421**
Libération des 3/4 du capital social (CA du 03/09/2013)	400 000	(100 000)	(300 000)					0
Augmentation du capital par incorporation des comptes courants actionnaires (AGE du 15/12/2014)	22 400 000							22 400 000
Distribution des dividendes								0
Résultats de l'exercice 2014							(683 771)	(683 771)
Soldes au 31/12/2014 Avant affectation	22 800 000	0	0	0	0	(76 579)	(683 771)	22 039 651
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO du 29/06/2015						(683 771)	683 771	0
Soldes au 31/12/2014 Après affectation	**22 800 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**(760 350)**	**0**	**22 039 651**
Augmentation du capital par incorporation des comptes courants actionnaires (AGE du 02/02/2015)	8 000 000							8 000 000
Augmentation du capital en numéraire (AGE du 01/04/2015)	6 153 847			33 846 159				40 000 006
Résultats de l'exercice 2015							3 441 886	3 441 886
Soldes au 31/12/2015 Avant affectation	**36 953 847**	**0**	**0**	**33 846 159**	**0**	**(760 350)**	**3 441 886**	**73 481 543**

3. Proposition d'affectation de résultat de l'exercice

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2016, les actionnaires de la société UADH décideront, suite à la proposition faite par le Conseil d'administration, de l'affectation du résultat bénéficiaire au titre de l'année 2015 comme suit :

Désignation	Montant
Résultat au 31/12/2015	3 441 886,667
Résultats Reportés 2014	-760 349,270
Bénéfice distribuable	2 681 537,397
Réserve Légale	134 076,870
Reliquat après réserve légale	2 547 460,527
Dividendes (0,065 DT/Action)	**2 402 000,055**
Résultats Reportés 2015	**145 460,472**

IX. Organisation et Ressources humaines

L'organisation fonctionnelle à mettre en place pour la société UADH est la suivante :

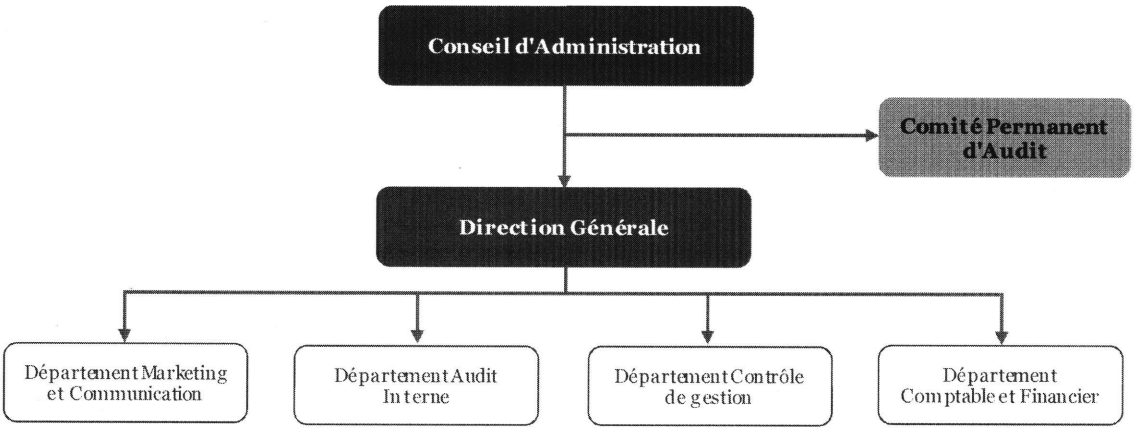

Les tâches assignées au **département comptable et financier** seront :

- L'établissement des états financiers individuels et consolidés (annuels et intermédiaires) de la société UADH ;
- La validation des Business Plan et des budgets des sociétés du Groupe UADH ;
- La gestion des relations avec les banques, le commissaire aux comptes, l'administration fiscale, les organismes sociaux, et toute autre tierce partie ;
- La supervision de la gestion des situations financières des sociétés du Groupe ;
- La préparation des rapports de gestion pour le Conseil d'Administration.

Le **département contrôle de gestion** en constitution sera directement rattaché à la Direction Générale et aura pour rôle :

- L'analyse des budgets des filiales ;
- Le suivi permanent des réalisations des filiales ;
- La mise en évidence des écarts significatifs entre les prévisions et les réalisations ainsi que l'analyse des causes de ces écarts avec les responsables opérationnels ;
- La supervision du travail des contrôleurs de gestion des filiales du groupe UADH ;
- L'élaboration d'un reporting.

Le **département Audit Interne** en constitution sera directement rattaché à la Direction Générale et aura pour missions :

- Le contrôle du respect des systèmes et procédures en vigueur ;
- L'évaluation de ces systèmes et procédures pour s'assurer de leur caractère satisfaisant eu égard aux spécificités et aux évolutions de l'environnement propre de l'entreprise ;
- La vérification de la conduite des opérations en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en accord avec la politique générale du Groupe ;
- L'élaboration des rapports de synthèses concernant toutes les missions effectuées ;
- La proposition des plans d'actions pour l'amélioration des procédures et la maitrise des divers risques ;
- Le suivi de la mise en oeuvre des recommandations, après leur approbation par la Direction Générale, auprès des services concernés.

Ces missions confèrent à l'entité d'Audit Interne un droit de contrôle de l'application stricte des procédures générales assignées dans le manuel des procédures.

Au début de chaque exercice, le responsable d'Audit Interne est tenu de présenter un programme d'audit contenant un inventaire des missions à effectuer couvrant généralement l'exercice en cours.

Le programme d'audit doit être approuvé par la direction générale ainsi que par le Comité Permanent d'Audit.

Par ailleurs, les missions d'audit effectuées par l'entité d'Audit sont assorties de notes de procédures et/ou de services organisant l'activité quotidienne de la société UADH et de ses filiales, en fonction des besoins et des évènements qui pourraient survenir.

En outre, le Directeur d'Audit Interne est également chargé d'établir des rapports sur son activité destinés au Comité Permanent d'Audit lors de ses réunions périodiques.

Le **département Marketing et Communicationen** en cours de constitution sera délégué à faire les tâches suivantes :

- Proposer le plan de communication et de diffusion des opérations stratégiques du Groupe UADH ;
- Préparer la stratégie de marketing pour les sociétés du Groupe UADH ;
- Mettre en valeur l'image et la réputation du Groupe.

A fin 2015, la société n'employait aucune personne. Toutefois, des recrutements seront faits courant l'année 2016 dans le cadre de la mise en place de l'organisation fonctionnelle ci-dessus citée.

X. Eléments sur le contrôle interne

Dans le but d'améliorer son système de contrôle interne, la société UADH a signé avec le cabinet d'expertise comptable « Auditing, Advisory, Accounting & Assistance » une lettre de mission ayant pour objet l'élaboration d'un manuel de procédures internes et ce à travers les services suivants :

- La description de l'organisation générale et de la structure de la société ;
- L'élaboration des fiches de fonction pour les membres du personnel de la société ;
- La description des procédures des principales activités et services au sein de la société ;
- La description des procédures qui garantissent un contrôle interne efficace au sein de la société.

Au terme de cette mission, le cabinet d'expertise comptable est en mesure de fournir un manuel d'organisation et des procédures administratives et financières.